

HONORAIRES DE TRANSACTION IMMOBILIERE

Montant de la transaction pour les locaux à usage d'habitation	Commission TTC
Forfait jusqu'à 37 000 euros	3700 € TTC
De 37 001 € à 60 000 €	10% TTC
De 60 001 € à 75 000 €	9% TTC
De 75 001 € à 150 000 €	8% TTC
De 150 001 € à 200 000 €	7% TTC
De 201 000 € à 300 000 €	6,5 % TTC
De 300 001 € à 610 000 €	6 % TTC
Au-delà de 610 001 €	5% TTC

Transactions commerciales de bâtiments ou terrains voués à des réalisations de lotissement ou de promotions immobilières	12 % TTC du prix de vente net TTC
--	-----------------------------------

Exploitations agricoles, viti-vinicole (céréales, vignes, bois et forêts, élevages, parcelles diverses ...)	12 % TTC
---	----------

AVIS DE VALEUR :

Terrains	150€ TTC
Appartements / Maisons	250 € TTC
Autres biens (immeubles, propriétés, châteaux ...)	500 € TTC

Barème en vigueur mis à jour le 30/11/2016

N° SIREN : 453 932 725

TVA de 20% incluse

Frais d'acquisition notariés non compris

Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse entre les parties, la rémunération sera à la charge du mandant (vendeur)

HONORAIRES DE LOCATION

Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art.5)	Honoraires sur les biens	
Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail	8€/m ²	Bailleur
	8€/m ²	Locataire
Etat des Lieux Location	3€/m ²	Bailleur
	3€/m ²	Locataire
TOTAL	11€/m² avec un plafond à 1 Mois de Loyer charges comprises	Bailleur
	11€/m² avec un plafond à 1 Mois de Loyer charges comprises	Locataire
Garage / Stationnement / Box	16% TTC du loyer annuel charges comprises, partagés par moitié entre le locataire et le bailleur	Par moitié Locataire / Bailleur
Prestations complémentaires	- Rédaction de bail sans recherche de locataire : 200,00 € TTC Etat des lieux d'entrée ou de sortie à la charge du propriétaire : 3€TTC/m ² de surface habitable	Bailleur

Barème en vigueur mis à jour le 25/10/2016

N° SIREN : 453 932 725

TVA à 20% incluse

HONORAIRES DE SYNDIC DE COPROPRIETES

VACATION :

⇒ Heures ouvrables	72.00 €
⇒ Heures non ouvrables	108.00 €

FACTURATION AU SYNDICAT

⇒ Mise en recouvrement en cas d'insolvabilité du débiteur	180 €
⇒ Remise de dossier à l'avocat	à la vacation
⇒ Prise d'hypothèque	204.00 €
⇒ Opposition article 20 loi 1965 :	72.00 €

HONORAIRES :

⇒ Honoraires de gestion	120 € à 300 € / lot / an
⇒ Minimum honoraires (jusqu'à 5 lots)	1500 €

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES IMPUTABLES A LA COPROPRIETE

■ Prestations découlant d'une décision d'assemblée générale :

⇒ Honoraires sur travaux	Suivant décision AG
⇒ Souscription et gestion d'emprunts	A la vacation
⇒ Constitution des dossiers de subvention	A la vacation
⇒ Procédures, expertises, en demande	A la vacation
⇒ Etude diverses : fiscales, sociales, juridiques, Modification du règlement de copropriété	A la vacation
⇒ Immatriculation initiale	12 € TTC / lot Minimum 339 € TTC Maximum 960 € TTC

■ Autres prestations :

⇒ Assemblée générale et conseils syndicaux supplémentaires	A la vacation
⇒ Gestion des contrats d'entretien et comptage individuel hors contrat de syndic	A la vacation
⇒ Gestion des sinistres affectant parties communes ou privatives	A la vacation
⇒ Travaux effectués en cas d'urgence	A la vacation
⇒ Recouvrement et contentieux des impayés	Au forfait 420.00 €
⇒ Renseignements aux notaires (état daté)	A la vacation
⇒ Frais de délivrance de documents sur support papier aux copropriétaires, à la vacation aux locataires, aux associations de locataires	A la vacation
⇒ Mise en recouvrement contentieux (imputable au copropriétaire)	180€

HONORAIRES DE GESTION

TVA à 20 % incluse	Honoraires de gestion sur toutes les sommes encaissées	Tarifs vacation horaire :	
Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art.5)	9.60 %TTC Rapports trimestriels		
Stationnements et garages	16,75 % TTC		
Garantie des Loyers impayés sans détérioration immobilière	1,75 % sur le quittancement total à la charge du bailleur		
Garantie des Loyers impayés	2,80 % sur le quittancement total à la charge du bailleur		
Rédaction d'un avenant au bail	100,00 € TTC charge demandeur		
Estimation de la valeur locative d'un bien	100,00 € TTC		
Photocopies	0,50 € l'unité à la charge du demandeur		
Honoraires sur travaux	à la vacation		Directeur : 70,00 € TTC Gestionnaire 58,00 € TTC Assistant 45,00 € TTC
Honoraire gestion des sinistres	à la vacation		
Constitution dossier contentieux ou sinistre	70,00 € TTC charge Bailleur		
Frais administratifs annuels	40 € TTC charge bailleur		
Déclaration de revenus fonciers	60€ TTC charge bailleur		
Fin de gestion	180 euros TTC charge bailleur		

Barème en vigueur mis à jour le 26/10/2016

N° SIREN : 453 932 725